

*Cette version doit être retenue et archivée.*

Elle vise à :

- supprimer les mentions d'enlèvement de l'amiante, le cas échéant;
- clarifier les définitions dans la liste des immobilisations corporelles.

Des modifications ont donc été apportées aux éléments suivants :

### **ANNEXE C – LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- Sous Autres bâtiments, la formule « Entrepôt pour le sel et le sable » est remplacée par « Entrepôt pour le sel, le sable et autres matériaux ».
- Les jetons d'authentification ont été ajoutés à la liste de matériel informatique.

### **ANNEXE F – AMÉLIORATIONS PAR RAPPORT AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT : EXEMPLES À TITRE INDICATIF**

- Les mentions d'enlèvement de l'amiante ont été supprimées de la liste des exemples de dépenses, puisque ce processus relève plutôt des obligations de restauration.